

# COMMUNE DE PUPILLIN

## 39600

### N° 49 – PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 20 mars 2025

**Présents :** BEAUPOIL Jean-Luc, DUROCHÉ Michelle, PETIT Léo, CRINQUAND Mickaël, BOUILLET Kevin, MARGUET Bernard, PACCARD Joël, CART Odile, THIEVENT Christiane,

**Absents excusés :** LAURENT Éric qui a donné pouvoir à DUROCHÉ Michelle

**Secrétaire de séance :** PETIT Léo

#### **ORDRE DU JOUR :**

- 1) Vote du compte administratif 2024 de la commune
- 2) Approbation du compte de gestion 2024 du comptable
- 3) Affectation des résultats 2024
- 4) Vote des taxes locales 2025
- 5) Vote du budget primitif 2025
- 6) Étude de devis
- 7) Demande d'occupation du domaine public
- 8) Convention entretien poteaux incendie
- 9) Questions diverses

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

#### **9) Réduction de loyer appartement B bâtiment du chalet**

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

#### **1) Vote du compte administratif 2024 de la commune**

Il est présenté par la responsable le Maire par section :

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés...2023	- €	56 650.52 €	182 640.68 €	- €	125 990.16 €	- €
Opérations de l'exercice	134 730.53 €	275 043.36 €	152 190.14 €	256 937.90 €	286 920.67 €	531 981.26 €
<b>TOTAUX</b>	134 730.53 €	331 693.88 €	334 830.82 €	256 937.90 €	412 910.83 €	531 981.26 €
Résultats de clôture...2024	- €	196 963.35 €	77 892.92 €	- €	- €	119 070.43 €
Restes à réaliser					- €	- €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	134 730.53 €	331 693.88 €	334 830.82 €	256 937.90 €	412 910.83 €	531 981.26 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	- €	<b>196 963.35 €</b>	<b>77 892.92 €</b>	- €	- €	<b>119 070.43 €</b>

**Le Maire quitte la séance** avant le vote du compte administratif. La présidence est assurée par Mme Michelle DUROCHÉ, premier adjoint.

Appelés à se prononcer sur la gestion du maire, les conseillers municipaux adoptent à l'**unanimité** ce compte administratif.

Le maire rentre en séance et reprend la présidence.

## 2) Approbation du compte de gestion 2024 du comptable

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024, le conseil municipal a constaté que les montants présentés sur le compte de gestion (comptabilité du percepteur) sont strictement identiques à ceux du compte administratif 2024.

Le conseil **déclare à l'unanimité** que le compte de gestion de la commune pour l'année 2024, établi par le Comptable public, n'appelle **ni observation ni réserve** de sa part.

## 3) Affectation des résultats 2025

Le Conseil décide à l'unanimité d'affecter les résultats de 2024 au budget 2025, soit :

**119 070,43 euros** affectés au compte R 002 excédent reporté de fonctionnement et

**77 892,92 euros** affectés **prioritairement** au compte 1068 afin d'apurer le déficit d'investissement.

## 4) Vote des taxes locales 2025

Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le Maire propose de maintenir les taux de 2024.

**Le Conseil municipal**, vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts, **après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de ne pas modifier les taux qui restent les suivants pour 2025 :**

- taxe d'habitation : 9,77 %

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,80 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 24,10 %

## 5) Vote du budget primitif 2025

**Arrivée de M. BOUILLET Kevin à 20h25**

Le conseil adopte à l'unanimité le budget 2025 pour la commune ainsi présenté :

	proposition 2024 en €	réalisation 2024 en €	proposition 2025 en €
<b>DEPENSES</b>	<b>647 933,00</b>	<b>469 561,35</b>	<b>854 652,00</b>
Dépenses de fonctionnement	259 980,00	134 730,53	309 130,00
Dépenses d'investissement	387 953,00	334 830,82	dont 123 660 € de virement à l'investissement 545 522,00
<b>RECETTES</b>	<b>647 933,00</b>	<b>588 631,78</b>	<b>854 652,00</b>
Recettes de fonctionnement	259 980,00	331 693,88	309 130,00
Recettes d'investissement	387 953,00	256 937,90	545 522,00 dont 123 660 € de virement du fonctionnement
<b>EXCEDENT GLOBALISE</b>		<b>119 070,43</b>	

## 6) Étude de devis

Après étude de devis, **le conseil décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise BENOIT TP d'un montant de 16 226,00 € HT pour la réfection du réseau d'eaux pluviales à la sortie du village coté Buvilly.**

Après étude des différents devis, **le conseil décide à l'unanimité de confier les travaux de bois pour l'année 2025 à l'entreprise JURASYLVI de Foulnay pour un montant de 13 753,00 € HT.** Le devis de l'ONF s'élevait à 19 830 € HT.

Ces travaux concernent le cloisonnement et dégagement manuel des parcelles 20 et 21 ar ainsi que la fourniture et mise en place de plants dans la parcelle 4r.

Des devis ont été demandés pour les travaux de broyage dans la parcelle 4ar.

## **7) Demande d'occupation du domaine public**

La Fruitière Vinicole de Pupillin demande l'autorisation d'utiliser une partie du domaine public au 35 rue du Ploussard pour y installer, comme l'année dernière une terrasse temporaire.

Suite à une délibération prise en 2017, **le conseil décide à l'unanimité de maintenir le tarif fixé à 5 €/m<sup>2</sup> pour toute la période estivale allant du 1<sup>er</sup> mai au 31 août de chaque année, sans tenir compte de la période d'occupation.**

**Le conseil autorise le Maire avec 9 voix pour et 1 abstention à signer une convention avec la Fruitière Vinicole de Pupillin pour l'autoriser à aménager cette terrasse du 1<sup>er</sup> mai au 31 août sur une surface de 38 m<sup>2</sup>.**

## **8) Convention entretien poteaux incendie**

La convention actuelle d'entretien des poteaux incendie avec la SOGEDO arrive à échéance le 30/04/2025.

**Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil autorise à l'unanimité le Maire à signer le nouveau contrat de prestation de service proposé par le SOGEDO pour l'entretien des poteaux incendie communaux.**

Il y a 8 poteaux incendie à vérifier chaque année. L'entretien annuel est fixé à 55 € HT par poteau. (56,87 €HT en 2024).

## **9) Réduction de loyer appartement B bâtiment du chalet**

Le locataire de l'appartement avec jardin situé dans le bâtiment du chalet, Monsieur RICHARD Antoine, a réalisé à ses frais la réfection de la barrière en bois située devant son appartement.

**Le conseil décide à l'unanimité de lui réduire son loyer d'avril de 102,34 € correspondant aux factures de fournitures nécessaires à la réfection de cette barrière.**

## **10) Questions diverses**

**Le conseil municipal remercie l'entreprise BRENIAUX Frédéric pour le prêt de son manuscopique qui a servi aux travaux de réfection des appartements dans la mairie.**

**La commune recherche toujours un adjoint technique à raison de 2h par semaine pour effectuer le nettoyage de la mairie, de la salle polyvalente et des toilettes publiques.**

## **INFORMATIONS**

**ASCP : Bar éphémère thème Alsace le vendredi 4 avril au soir au Caveau du Chalet**

**Séances de Pilates le mardi 8 avril de 18h30 à 19h30 à la salle polyvalente.**

**Le prix de la séance est de 5 € pour les adhérents et 10 € pour les autres. La somme récoltée permettra d'acheter des fournitures scolaires pour une course humanitaire au Sénégal (Sénégazelle).**

**Animation : Marie-Hélène CARBONNEAUX**

**Pensez à apporter un tapis de sol.**

**Pour plus d'informations, vous pouvez envoyer un mail à : [associationpupillin@gmail.com](mailto:associationpupillin@gmail.com)**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.**

**Le maire**

**Jean-Luc BEAUPOIL**

**Le secrétaire de séance**

**Léo PETIT**